

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue Social

Direction des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, de l'Emploi
de la GUADELOUPE

Direction
Rue des Archives
Bisdary-GOURBEYRE
B.P. 647
97 109 Basse-Terre Cédex
Téléphone : 0590-80-50-50
Télécopie : 0590-80-50-00

Pôle Travail

Antenne de Jarry
Immeuble Raphaël
ZAC Houelbourg sud Lot. 13
ZI JARRY
97122 BAIE MAHAULT

Téléphone : 0590 83 49 71
Télécopie : 0590 83 70 75

Services d'informations
Du public :
3615 Emploi 0,15 €/mn
(Modulo 0,08 €)
Internet : www.travail.gouv.fr

Le Directeur des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi

à

Cabinet OKANE
Monsieur Jean-Noël FALGA
38 et 39 Résidence Les Ilets
41 rue Félix Mathias
97190 LE GOSIER

Baie Mahault, le 18 août 2014

Affaire suivie par : Marc MERCIER
Mél. : marc.mercier@dieccte.gouv.fr
N/Réf. : MM/MM n° 124

Objet : Enregistrement IPRP
PJ : 1

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le récépissé de votre enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP).

Cet enregistrement est valable pour une période de 5 ans sur tout le territoire national.

A l'issue de cette période, il vous appartiendra de me saisir d'une demande de renouvellement, en produisant un rapport d'activité concernant cette période de 5 ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Entreprises de la Concurrence
de la Consommation du Travail et de l'Emploi
Par Délégation
Le Directeur Adjoint de la DIECCTE
Responsable du Pôle T



Christian BALIN



Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Récépissé d'enregistrement

Conformément aux articles L.4644-1 et D.4644-6 et suivants du code du travail

Vu l'habilitation en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels délivrée par le collège Régional n°5 de la CRAM Aquitaine, au Cabinet OKANE lors de sa séance du 21 janvier 2009

Vu la demande de renouvellement d'enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels, présentée par le Cabinet OKANE, reçue le 30 juin 2014,

Vu les justificatifs attestant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins 5 ans, présentés par Monsieur Jean-Noël FALGA gérant du Cabinet OKANE, notamment:

- Certificat de travail établi le 20/06/2014 par le Cabinet OKANE, attestant que Monsieur Jean-Noël FALGA exerce des missions de prévention des risques professionnels depuis la création de cette société en 1996

Vu la déclaration d'intérêts produite par le Cabinet OKANE, datée du 20 juin 2014,

Vu le rapport d'activité établi par le Cabinet OKANE

Le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Enregistre sous le numéro : 023

Le Cabinet OKANE 38 et 39 Résidence les Ilets, 43 Rue Félix Mathias 97190 LE GOSIER

Seul Monsieur Jean-Noël FALGA peut intervenir comme IPRP dans le cadre de cet enregistrement.

Cet enregistrement est valable pour une durée de 5 ans sur tout le territoire national.

Fait à Baie Mahault le 18 août 2014

**Le Directeur des Entreprises de la Concurrence
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**

**Par Délégation
Le Directeur Adjoint de la DIECCTE
Responsable du Pôle T**

Christian BALIN